RHONALPƎNERGIE Environnement



Commande publique durable

FICHES TECHNIQUES

Avec le soutien de :

Région RhôneAlpes

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Sommaire



1	VILLE DE MEYLAN	Bureau, Alimentation, Travaux
2	CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE	Bureau
3	CONSEIL GÉNÉRAL DE LA DRÔME	Bureau
4	VILLE DE VILLEURBANNE	Bureau, Transport, Alimentation
5	VILLE DE CHAMBÉRY	Bureau, Transport
6	VILLE D'ANNECY	Bureau
7	GRAND ROANNE AGGLOMÉRATION	Bureau, Transport, Travaux
8	LA MÉTRO	Thèmes transversaux
9	VILLE DE LYON	Espaces verts, Alimentation
10	VILLE DE SAINT-ÉTIENNE	Nettoyage
11	VILLE D'ÉCHIROLLES	Espaces verts, Bureau
12	VILLE DE ROMANS-SUR-ISÈRE	Bureau
13	CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE	Bureau
14	VILLE DE FEYZIN	Travaux, Bureau, Thèmes transversaux
15	VILLE DE VIENNE	Transport
16	VILLE DE CREST	Espaces verts, Travaux, Nettoyage
17	RÉGION RHÔNE-ALPES	Thèmes transversaux
18	VILLE D'OULLINS	Travaux, Nettoyage
19	CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE	Travaux
20	VILLE DE GRENOBLE	Alimentation
21	GRAND LYON	Transport

LEGENDE

 **ALIMENTATION**

 **BUREAU**
- Fournitures
- Papier
- Reprographie
- Informatique
- Mobilier

 **ESPACES VERTS**

 **NETTOYAGE**

 **TRANSPORT**

 **TRAVAUX**

 **THÈMES TRANSVERSAUX**
- Chantiers
- Communication
- Insertion



Comment lire les fiches ?

FICHE X

→ Famille de produits

SOUS FAMILLE DE PRODUITS

La déclinaison des fiches se fait en trois sous-parties :

- Famille de produits : c'est la thématique générale d'achat (ex : bureau)
- Sous-famille de produits : marchés plus précisément concernés (ex : matériel informatique)

- Produits : produit réellement commandé (ex : imprimante)

Les textes en entrée de fiche apportent des informations complémentaires.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX À PRENDRE EN COMPTE…

Les enjeux environnementaux sont répertoriés en fonction du cycle de vie des produits dans un souci d'approche globale.

CYCLE DE VIE	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES RECOMMANDÉES
FABRICATION USAGE FIN DE VIE	Dans la colonne « enjeux environnementaux », sont listées les mesures à prendre en compte pour limiter les impacts environnementaux dans la fabrication, l'usage et la fin de vie des produits.	Dans la colonne « spécifications techniques recommandées » sont répertoriés les critères environnementaux pouvant être intégrés dans le cahier des charges. Il s'agit d'une liste générale et non exhaustive.

LISTE DES PRODUITS CONCERNÉS

ÉCOLABELS ET LABELS SPÉCIFIQUES

Reportez-vous à la version téléchargeable sur le site de RAEE pour avoir plus d'informations sur chaque label en cliquant directement sur chacun des logos.

	ÉCOLABELS / LABELS RECONNUS
CATÉGORIES DE PRODUITS	Logos des écolabels relatifs aux catégories de produits décrits dans la fiche. Un lien sur chaque logo vous renverra sur le site internet de l'écolabel en question, voire directement sur la page internet du cahier des charges.

Sur chaque fiche, un paragraphe présente les caractéristiques générales des écolabels cités dans le tableau ci-dessus.



ACHATS DE…

Spécifications techniques

Critères de sélection des candidatures

Critères d'attribution

Conditions d'exécution

L'idée ici est de se mettre à la place de l'acheteur en lui suggérant des critères à intégrer aux différentes étapes de la procédure d'achat. Les critères ne sont pas exhaustifs, ils se veulent néanmoins proches de la réalité.

Intégration de critères environnementaux et/ou sociaux aux différents stades de la procédure d'achat.

RETOUR D'EXPERIENCE

objet du marché

porteur du projet

date et durée du marché

bilan de l'expérience

documents annexes (à télécharger)

Cette partie reprend les renseignements techniques et administratifs nécessaires à la bonne compréhension de l'expérience remarquable présentée dans la fiche.

EXTRAIT D'UN DOCUMENT TECHNIQUE

Apparaissent ici des extraits réels de pièces de marché existantes (règlement de consultation, CCTP, CCAP ou autres) dans lesquels ont été intégrés des critères environnementaux et/ou sociaux. Il s'agit d'exemples concrets tirés d'expériences récentes et, pour la plupart, régionales.

L'intégralité des pièces de marché est en libre téléchargement sur : www.ddrhonealpesraee.org/commande_publique.php

POUR ALLER PLUS LOIN

Référencement de sites Internet ou de documents pouvant apporter des compléments d'information.



ÉCOLABELS SPÉCIFIQUES AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES, AMENDEMENTS ET ENGRAIS

Reportez-vous à la version téléchargeable sur le site de RAEE pour avoir plus d'informations sur chaque label en cliquant directement sur chaque logo ci-dessous.

	AMENDEMENTS POUR SOLS ET LES MILIEUX DE CULTURE	COMPOSTEURS INDIVIDUELS		POUBELLES À COMPOST
ÉCOLABELS RECONNUS	http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32002D0741:FR:HTML	NF ENVIRONNEMENT www.marque-nf.com/appli.asp?NumAppli=NF391&lang=French	Umweltzeichen www.blauer-engel.de/en/products_brands/search_products/produkttyp.php?id=377	www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuItemID=7056&pgr=14

- L'écolabel **européen** garantit une minimisation des nuisances, des restrictions sur le contenu des produits et une réutilisation des déchets organiques.
- L'écolabel **NF Environnement** garantit la qualité du composteur, sa durabilité et un taux minimum de matières recyclées.
- L'écolabel **Cygne nordique** certifie la durabilité des produits, un certain pourcentage de matières recyclées et des exigences en matière de protection de l'environnement et de la santé.
- L'écolabel **Ange Bleu** quant à lui traite principalement des matières recyclées.

ACHATS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

NB1: *Pour ce type de marché il est préférable de se baser sur la notion de résultat plutôt que de quantité (préciser le nombre de m² à nettoyer plutôt que la quantité de litres souhaitée).*

NB2: *Pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement, il est préférable de limiter les stocks.*

Spécifications techniques

- Les candidats devront proposer des produits phytosanitaires :
  - répondant à l'écolabel européen ou équivalent
  - comportant des fiches techniques pour chaque produit

Critères de sélection des candidatures

- Il peut être demandé aux candidats de rendre un mémoire de leur choix dans lequel seront mentionnées les mesures prises par l'entreprise en matière de protection de l'environnement et d'insertion sociale.

Conditions d'exécution

- Tous les produits devront être accompagnés d'instructions claires et d'appareils de dosage (notices).
Les candidats devront assurer la formation du personnel chargé de l'utilisation des produits (démonstration de l'utilisation).

RETOUR D'EXPERIENCE

objet du marché

- Les substrats de cultures et de jardinières
- Les fournitures et livraisons de produits phytosanitaires

porteur du projet

- Ville de Lyon
Sylvie Sagne

documents annexes (à télécharger) sur le site : **www.ddrhonealpesraee.org**

- CCTP



EXTRAIT DU CCTP DE LA VILLE DE LYON
Les substrats de cultures et de jardinières

Article 3 : Critères environnementaux

La Ville de Lyon est engagée dans une démarche de management environnemental selon la norme NF EN ISO 14001 pour la gestion de ses espaces verts. Cette démarche vise à la maîtrise des impacts de ses activités sur l'environnement.
À ce titre, les entreprises contractantes devront elles aussi s'engager pour la protection de l'environnement. En particulier, elles seront tenues de se conformer à toutes les réglementations environnementales en vigueur.

Les entreprises contractantes devront garantir que toutes les précautions sont prises pour minimiser l'impact de leurs prestations sur l'environnement par la mise en œuvre de techniques et matériaux adaptés à la protection de l'environnement (air, eau, sol, ressources naturelles…), le choix d'éco-fournitures et de filières d'approvisionnement respectueuses de l'environnement, et par l'emploi de personnel compétent et sensibilisé à la protection de l'environnement.

- **Protection des tourbières :**
  L'utilisation de tourbe dans la fabrication des terreaux est source d'impacts très lourds sur l'environnement. Ces impacts sont liés à l'exploitation des tourbières, milieux écologiques fragiles présentant de multiples intérêts mais très souvent surexploités et donc menacés. En effet, en plus de leurs intérêts économiques divers (sous réserve d'une exploitation extensive et durable), les tourbières représentent d'importants intérêts scientifiques et paléohistoriques, des intérêts concernant l'équilibre de l'environnement, des intérêts naturalistes concernant la biodiversité et la conservation des espèces, des intérêts ethnographiques, patrimoniaux et culturels, mais aussi des intérêts pédagogiques et récréatifs.

  Pour toutes ces raisons, il est primordial de veiller à une exploitation raisonnée des tourbières et donc une utilisation raisonnée de la tourbe pour l'usage horticole en cherchant, lorsque c'est possible, des matériaux de substitution.

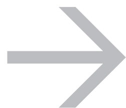
  Lorsque cela n'est pas possible, il est indispensable de veiller à ce que l'exploitation des tourbières se passe dans les meilleures conditions :
  - Le titulaire du marché devra donc choisir des tourbes en provenance de gisements tourbeux fossiles présentant un faible intérêt écologique (anciennes tourbières drainées par exemple) et en fournir les preuves. Quel que soit leur pays d'origine, les tourbes en provenance de tourbières gravement menacées ou présentant un intérêt écologique majeur seront bannies. De même que les tourbes issues des zones de protection réglementaire et conventionnelle : loi montagne, loi littoral, directive Habitat, directive Oiseaux, convention de Ramsar (zone humides d'importance nationale) réserves de biosphère, zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF),…

  - Le titulaire du marché devra s'assurer qu'au cours de l'exploitation, une attention particulière est portée aux zones enherbées ou forestières qui entourent la tourbière : elles jouent le rôle de zone-tampon protégeant notamment la tourbière des pollutions. Il présentera ces garanties à la Ville de Lyon.

  - Seules seront acceptées des tourbes en provenance de tourbières où seront mis en place ou programmés des programmes de réhabilitation écologique du site. Le titulaire du marché devra s'assurer de ces dispositions et les préciser pour chaque type de tourbe proposé.







EXTRAIT DU CCTP DE LA VILLE DE LYON LES SUBSTRATS DE CULTURES ET DE JARDINIÈRES

Afin de limiter l'utilisation de tourbe, le titulaire du marché devra obligatoirement proposer des matériaux de substitution à la tourbe (fibre de bois, fibre de coco…) pour les terreaux d'empotage en vrac. Le pourcentage de ces éléments non tourbeux devra être compris entre 30 et 40 % et la proportion maximale de chaque composant non tourbeux ne devra pas dépasser 20 %. Lorsque cela est possible, il favorisera les filières courtes d'approvisionnement afin de limiter les transports.

Le titulaire du marché spécifiera l'origine de toutes les matières premières proposées, en détaillant les constituants des terreaux en mélange.

- **Recyclage / revalorisation des emballages :**
  Le fournisseur s'engage obligatoirement à récupérer les emballages vides tels que les sacs et les films de recouvrement des palettes.

  Il indiquera les moyens mis à disposition pour la récupération des emballages vides (précisions sur le mode de collecte), précisera la filière de revalorisation ou de recyclage retenue, le lieu et le responsable de la prise en charge des déchets, ainsi que les moyens mis en place pour la traçabilité.

EXTRAIT DU CCTP DE LA VILLE DE LYON
Les fournitures et livraisons de produits phytosanitaires

Préambule : Protection de l'environnement

La Ville de Lyon est engagée dans une démarche de management environnemental selon la norme NF EN ISO 14001 pour la gestion de ses espaces verts. Cette démarche vise à la maîtrise des impacts de ses activités sur l'environnement.
À ce titre, les entreprises contractantes devront elles aussi s'engager pour la protection de l'environnement. Au minimum, elles seront tenues de se conformer à toutes les réglementations environnementales en vigueur.

Les entreprises contractantes devront garantir que toutes les précautions sont prises pour minimiser l'impact de leurs prestations sur l'environnement, notamment :
- en proposant des produits avec un impact environnemental le plus faible possible, d'un bout à l'autre de la filière
- lors de leur conception en s'engageant dans la recherche et le développement de matières actives respectueuses de l'environnement
- lors de leur fabrication en privilégiant les techniques de production plus propres
- lors de leur utilisation en proposant des produits biodégradables, à faible rémanence, sans classement toxicologique, et compatibles avec les méthodes de lutte alternative comme la protection biologique des cultures
- par la mise en œuvre de techniques et matériaux adaptés à la protection de l'environnement (air, eau, sol, usagers), notamment lors des opérations de transport, de stockage et de manipulation des produits
- par l'emploi de personnel compétent et sensibilisé à la protection de l'environnement
- en participant à la collecte et à la revalorisation des emballages.



EXTRAIT DU CCTP DE LA VILLE DE LYON LES FOURNITURES ET LIVRAISONS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

■ **Article 1.03 - Consistance du marché :**

Le montant de la soumission comprend l'ensemble des prestations, sans aucune limitation, qu'il est nécessaire d'exécuter pour une parfaite livraison qui comprend :

- le conditionnement des produits
- l'étiquetage des produits selon la réglementation en vigueur
- la livraison
- la remise systématique des fiches de données de sécurité accompagnant les produits
- la fourniture de sacs en plastique transparents pour le stockage des emballages vides et propres
- la reprise des emballages ou conditionnements vides et propres avec délivrance d'un bordereau de reprise des déchets (formulaire CERFA n° 12571) conformément au décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 - l'assistance technique aux applicateurs.

■ **Article 2.02.2 - Classement et toxicité :**

Les matières actives classées N (dangereuses pour l'environnement) ne seront pas acceptées (sauf mention exceptionnelle dans le bordereau des prix).

■ **Article 2.02.6 - Conformité :**

Les fiches techniques d'identification et de sécurité pour chaque numéro de prix seront exigées à chaque livraison.

Le fournisseur indiquera clairement pour chaque produit commercial :

- le numéro d'A.M.M. (autorisation de mise sur le marché)
- le classement toxicologique
- les phrases de risque (R) et les combinaisons de phrases de risque
- les phrases de prudence (S) et les combinaisons de phrases de prudence
- le prix de revient au m^2
- la persistance
- la dose d'emploi.

Pour chaque matière active correspondante :

- la dose létale 50 (DL 50)
- la dose journalière admissible (D.J.A.).

Un tableau récapitulatif pour compléter les données ci-dessus sera joint au présent marché.

■ **Article 3.04 - Reprise des emballages :**

Le fournisseur comprendra dans ses prix la fourniture de sacs en plastique transparents dédiés au stockage des emballages vides et rincés, et la reprise de ces emballages pour une revalorisation obligatoire dans le cadre de la filière ADIVALOR.

La reprise des produits périmés, des reliquats de traitements, des emballages sales, des eaux de rinçage ou des boues de décantation fera l'objet d'une offre séparée indiquant, en particulier, le mode de collecte, le nom et le numéro d'agrément de l'entreprise chargée de la destruction des produits et fournissant la preuve que les produits ont bien été désactivés.



POUR ALLER PLUS LOIN

■ **Critères de l'écolabel européen pour les amendements pour sols et milieu de culture**
http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/pdf/soil_improvers/new_decision_2001/soil_improvers_fr.pdf

■ **Critères de l'écolabel NF Environnement concernant les composteurs individuels de jardin**
www.marque-nf.com/appli.asp?NumAppli=NF094&Lang=French

■ **Critères de l'écolabel Ange Bleu concernant les composteurs (anglais)**
www.blauer-engel.de/en/products_brands/search_products/produkttyp.php?id=377

■ **L'écolabel Cygne nordique concernant les poubelles à compost - Compost Bins**
www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuItemID=7056&pgr=19

■ **Principales brochures et plaquettes publiées dans le domaine des produits phytosanitaires**
www.ecologie.gouv.fr/Principales-brochures-et.html

AUTRE EXPÉRIENCE REMARQUABLE
VILLE D'ÉCHIROLLES

Contact :



10, rue des archers - 69002 LYON
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org - Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :

RhôneAlpes Région





FICHE 9

→ Nettoyage

SOUS FAMILLE DE PRODUITS
PRODUITS ET MATÉRIEL D'ENTRETIEN

■ Il est conseillé de faire des lots séparés pour ce type de marché afin de favoriser l'intégration de critères environnementaux et de s'adapter aux particularités du marché (les fournisseurs ne sont pas les mêmes).
Par exemple, 3 lots : produits classiques, produits verts, matériel d'entretien.
La connaissance du marché conditionnera la forme du marché et le nombre de lots.



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX À PRENDRE EN COMPTE POUR LE MARCHÉ

CYCLE DE VIE	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES RECOMMANDÉES
FABRICATION	■ Limiter l'utilisation de ressources naturelles non renouvelables ■ Limiter le recours aux substances nocives pour l'environnement (pollution aquatique et atmosphérique) et la santé	■ Favoriser des produits fabriqués à partir de ressources renouvelables, recyclées ou recyclables (contenants) ■ Favoriser les produits à fort taux de biodégradabilité ■ Limiter la présence de substances ou préparations classées dangereuses ■ Favoriser les produits ne contenant pas de propulseurs au CFC (nocifs pour la couche d'ozone)
USAGE	■ Assurer la sécurité du produit ■ Prévenir les risques pour l'environnement et la santé humaine ■ Limiter la pollution de l'air et de l'eau	■ Favoriser les produits concentrés avec des systèmes de dosage intégrés ■ Exiger des instructions d'utilisation pour le personnel (mode d'emploi respectueux de l'environnement) ■ Exiger des produits dont la toxicité pour l'homme est nulle ■ Favoriser les produits rechargeables, lavables ■ Favoriser des produits biodégradables dans l'eau
FIN DE VIE	■ Réduction des déchets ■ Gestion adaptée des déchets	■ Limiter le nombre d'emballages ■ Favoriser les emballages en carton recyclé ■ Assurer une gestion adaptée des emballages souillés

LISTE DES PRODUITS CONCERNÉS

DÉGRAISSANTS

DÉTERGENTS

NETTOYANTS UNIVERSELS

ACCESSOIRES DE NETTOYAGE…



ÉCOLABELS SPÉCIFIQUES AUX PRODUITS ET MATÉRIEL D'ENTRETIEN

Reportez-vous à la version téléchargeable sur le site de RAEE pour avoir plus d'informations sur chaque label en cliquant directement sur chaque logo ci-dessous.

NETTOYANTS UNIVERSELS (MULTI-USAGES) ET NETTOYANTS POUR SANITAIRES DÉTERGENTS POUR VAISSELLE À LA MAIN DÉTERGENTS POUR LAVE-VAISSELLE DÉTERGENTS POUR TEXTILES		SAVONS ET SHAMPOOINGS	PAPIERS ABSORBANTS ET PAPIERS TOILETTE			ABSORBANTS TOUS LIQUIDES UTILISABLES SUR LES SOLS SACS POUBELLES
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32002D0741:FR:HTML	www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuItemID=7056&pgr=14	www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuItemID=7056&pgr=14	http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32002D0741:FR:HTML	www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuItemID=7056&pgr=14	www.blauer-engel.de/en/products_brands/search_products/produkttyp.php?id=296	www.marque-nf.com/appli.asp?NumAppli=NF391&lang=French

- L'écolabel **européen** certifie des produits biodégradables, dont les substances dangereuses pour l'environnement sont limitées, une aptitude à l'emploi et une sécurité d'usage (mode d'emploi).
- L'écolabel **Cygne nordique** assure un respect de l'environnement au stade de la production, des produits additifs peu polluants, des produits biodégradables et une aptitude à l'emploi avec la mise à disposition de notices (fiches techniques).
- L'écolabel **NF Environnement** garantit une certaine qualité (absence de métaux lourds) dans la composition des produits et cherche à limiter les impacts du produit sur l'environnement (cycle de vie).
- L'écolabel **Ange Bleu** intègre des exigences en matière de recyclage (papier).

ACHATS DE PRODUITS DE NETTOYAGE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Spécifications techniques

- Les candidats devront proposer :
  - des produits de nettoyage répondant à l'éco-label européen (ou autres labels reconnus) ou équivalent
  - des produits n'étant pas considérés comme dangereux, en conformité avec la directive sur les préparations dangereuses (1999/45/CE)
  - des fiches techniques des produits.

Critères de sélection des candidatures

- Il peut être demandé aux candidats de rendre un mémoire de leur choix dans lequel seront mentionnées les mesures prises par l'entreprise en matière de protection de l'environnement et d'insertion sociale.

Critères d'attribution

- Prix : 60 %
- Valeur technique de l'offre : 40 %
  - dont valeur technique du produit (échantillons éventuellement) : 20 %
  - et récupération et élimination des déchets : 20 %

Conditions d'exécution

- Tous les produits devront être accompagnés d'instructions et d'appareils de dosage (notices).

Les candidats devront assurer la formation du personnel chargé de l'utilisation des produits.

NB1 : *Pour ce type de marché il est préférable de se baser sur la notion de résultat plutôt que de quantité (préciser le nombre de m² à nettoyer plutôt que la quantité de litres souhaitée).*

NB2 : *Être vigilant sur la livraison des produits.*



RETOUR D'EXPERIENCE

objet du marché

- Fourniture et livraison de produits d'entretien traditionnels et écologiques

porteur du projet

- Commune de Crest
Pascale Lucas

date et durée du marché

- Février 2008

documents annexes (à télécharger) sur le site :
www.ddrhonealpesraee.org

- Règlement de consultation
- Bordereaux des prix unitaires

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE CONSULTATION GROUPEMENT DE COMMANDES COMMUNE DE CREST / CCAS Marché public de produits d'entretien

Les prestations sont réparties en deux lots :

- Lot 1 : produits d'entretien traditionnels
- Lot 2 : produits d'entretien écologiques

Article 7.2. - L'offre

Les candidats devront remettre une offre contenant les éléments suivants :

- 1. L'Acte d'Engagement : document complété, daté, signé et tamponné ;
- 2. Le Cahier des Charges Administratives Particulières : document complété, daté, signé et tamponné ;
- 3. Le détail estimatif et quantitatif : document complété, daté, signé et tamponné (pour le lot 1)
- 4. Le bordereau des prix unitaires : document complété, daté, signé et tamponné
- 5. Une note technique sur la composition et l'utilisation des produits détergents ainsi que sur les données de sécurité
- 6. **Une note technique de présentation des produits en terme d'efficacité, de dosage et d'impact sur l'environnement.**
- 7. Une note de présentation sur l'organisation de la formation des agents de la commune de Crest et du CCAS sur l'utilisation des produits détergents.

Les candidats doivent impérativement présenter une offre répondant à l'ensemble des demandes exprimées par le groupement de commande.

Pour le lot 2 les candidats devront fournir une copie du contrat autorisant le fournisseur à afficher l'écolabel européen. S'il n'est pas proposé de produits écolabellisés mais que le candidat le déclare équivalent, il devra fournir tous les documents permettant de démontrer que le produit satisfait à l'ensemble des critères de l'écolabel européen.



POUR ALLER PLUS LOIN SUR LES ÉCOLABELS (liste non exhaustive)



PRODUITS D'HYGIÈNE

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE SERVIETTES

DÉGIVRANT, LUBRIFIANT…



SÈCHE-MAIN

SERVIETTES POUR DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE SERVIETTES

DÉGIVRANT, LUBRIFIANT…

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Guide de l'écolabel européen - Moins de substances chimiques dangereuses dans les produits de consommation courante (Bureau Européen des Unions de Consommateurs) (français)**
  http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/pdf/studies/beucstudy2004_fr.pdf
- **Fiche nettoyage - Écolabel européen (français)**
  www.eco-label.com/french/Consumer_Info-Kit_PDFS/CleaningFRFinal3.pdf
- **Fiche produit « Achats responsables de produits d'entretien » (ARENE Île-de-France, 2006) (français)**
  www.areneidf.org/emploi/pdf/cp-Fiche%20Prod_entretien.pdf
- **Écolabel européen concernant les nettoyants multi-usages et nettoyants pour sanitaires (français)**
  www.ecologie.gouv.fr/ecolabels/article.php3?id_article=30
- **Critères de l'écolabel Cygne nordique - Produits d'entretien (Cleaning products) (anglais)**
  www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuItemID=7056&pgr=26
- **Critères de l'écolabel Cygne nordique Détergents pour vaisselle à la main (Hand Dishwash Detergents) (anglais)**
  www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuItemID=7056&pgr=25
- **Critères de l'écolabel Cygne nordique - Détergents pour lave-vaisselle (Dishwasher detergents) (anglais)**
  www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuItemID=7056&pgr=17
- **Écolabel européen concernant les détergents pour lave-vaisselle (français)**
  www.ecologie.gouv.fr/ecolabels/article.php3?id_article=18
- **Écolabel européen concernant les détergents pour vaisselle à la main (français)**
  www.ecologie.gouv.fr/ecolabels/article.php3?id_article=24
- **Écolabel européen concernant les détergents pour textiles (français)**
  www.ecologie.gouv.fr/ecolabels/article.php3?id_article=19
- **Écolabel Cygne nordique concernant les détergents textiles (Laundry detergents and stain removers) (anglais)**
  www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuItemID=7056&pgr=6
- **Écolabel Cygne nordique concernant shampoing et savon (Shampoo, conditioner, body shampoo, liquid and solid soap) (anglais)**
  www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuItemID=7056&pgr=27
- **Écolabel NF Environnement NF336 - Absorbants tous liquides utilisables sur sols (français)**
  www.marque-nf.com/appli.asp?NumAppli=NF336&lang=French
- **Écolabel Ange bleu concernant le papier toilette (sanitary paper products) (anglais)**
  www.blauer-engel.de/en/products_brands/search_products/produkttyp.php?id=296
- **Écolabel européen concernant les papiers absorbants et papier toilette (français)**
  www.ecologie.gouv.fr/ecolabels/article.php3?id_article=33
- **Écolabel Cygne nordique concernant les papiers absorbants (Tissue paper) (anglais)**
  www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuItemID=7056&pgr=5
- **Écolabel NF Environnement NF170 Sacs poubelles/Sacs pour la collecte et la précollecte de déchets (français)**
  www.marque-nf.com/appli.asp?NumAppli=NF170&lang=French#

Contact:



10, rue des archers - 69002 LYON
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org - Internet : www.raee.org

Avec le soutien de:

RhôneAlpes Région





FICHE 10

→ Transport

SOUS FAMILLE DE PRODUITS

VÉHICULES

■ **Objectif PNAAPD :** « 20 % du renouvellement des flottes sous forme de véhicules propres » (Paragraphe 26.2.b - PNAAPD).

■ **Étudier la possibilité de location et favoriser une gestion partagée de la flotte.**

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX À PRENDRE EN COMPTE POUR LE MARCHÉ

CYCLE DE VIE	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES RECOMMANDÉES
FABRICATION	■ Limiter l'utilisation de ressources naturelles ■ Limiter le recours aux substances dangereuses pour l'environnement et la santé	■ Utilisation de matériaux recyclés ou recyclables ■ Favoriser les véhicules dont les matériaux/composants sont facilement recyclables, démantelables ou réutilisables ■ Favoriser les véhicules contenant peu de substances dangereuses pour l'environnement et la santé (plomb, cadmium…)
USAGE	■ Réduire la consommation d'énergie fossile (pétrole) ■ Réduire la pollution atmosphérique (effet de serre) ■ Limiter les nuisances sonores ■ Préserver la qualité de l'eau et de l'air	■ Privilégier les véhicules alternatifs (hybrides, GNV, électriques…) ■ Favoriser les véhicules à faible consommation de carburants ■ Autonomie du véhicule ■ Favoriser les appareils à faibles émissions polluantes (émissions de particules fines ; ozone, acidification…) ■ Favoriser les véhicules à faibles émissions sonores ■ Envisager une maintenance régulière des véhicules dans des ateliers répondant à des exigences environnementales (gestion des déchets, récupération eau de lavage…) ■ Faire évoluer les modes de conduite à travers des formations (éco-conduite, conduite douce…)
FIN DE VIE	■ Réduction des déchets ■ Gestion adaptée des déchets	■ Valoriser les composants, matériaux et pièces détachées des véhicules ■ S'assurer de la reprise et du traitement des déchets



LISTE DES PRODUITS CONCERNÉS

VÉHICULES DE TRANSPORT

VÉHICULES LÉGERS

VÉHICULES UTILITAIRES…



ÉCOLABELS ET LABELS SPÉCIFIQUES AUX VÉHICULES

Reportez-vous à la version téléchargeable sur le site de RAEE pour avoir plus d'informations sur chaque label en cliquant directement sur chaque logo ci-dessous.

	ÉCOLABELS RECONNUS
ÉTIQUETAGE ÉNERGÉTIQUE CO_2	www.ecologie.gouv.fr/Etiquette-energie-un-dispositif.html
VÉHICULES ET BUS À FAIBLES ÉMISSIONS SONORES ET POLLUANTES	www.blauer-engel.de/en/products_brands/search_products/produkttyp.php?id=218
PNEU	www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuItemID=7056&pgr=14 www.blauer-engel.de/en/products_brands/search_products/produkttyp.php?id=142
SERVICE DE RÉNOVATION MÉCANIQUE D'ARTICLES AUTOMOBILES	www.marque-nf.com/appli.asp?NumAppli=NF391&lang=French

- L'étiquetage **énergétique CO_2** prévu par le plan climat est obligatoire depuis 2006 sur la vente de voitures neuves et vise à promouvoir les voitures les moins polluantes en matière de rejet CO_2.
- Le label **Ange Bleu** dispose de critères en terme d'exigences sonores et polluantes assez exigeants.
- En matière de pneu, l'écolabel **Ange Bleu** intègre des critères en matière de résistance, d'émissions sonores et de réduction de la consommation de carburants. L'écolabel **Cygne nordique**, quant à lui, traite principalement de la composition du pneu et de la gestion des déchets en plus de la résistance et du bruit.
- L'écolabel **NF Environnement** exige, entre autres, des critères en matière de stockage, de gestion et traitement des déchets, de santé et de traçabilité.



ACHATS DE VÉHICULES RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Spécifications techniques

■ Le candidat devra proposer :
- un véhicule alternatif (éthanol, Biodiesel, HVP, Hybride, GNV/biogaz, électricité, …)
- un véhicule répondant aux exigences de la catégorie A ou B de l'étiquetage énergétique
- un véhicule répondant à la norme Euro IV ou équivalent
- un véhicule dont les émissions sonores sont inférieures à 75 dB pour les véhicules d'une puissance comprise entre 75 et 150 kW et 77 dB pour les véhicules d'une puissance supérieure à 150 kW

Critères de sélection des candidatures

■ Les candidats devront fournir tout mode de preuve (norme ISO 14001, EMAS ou équivalent) concernant leur capacité technique en matière environnementale.

Critères d'attribution

■ La note totale du candidat sera le cumul des notes suivantes :
- note devis type = montant du devis le plus bas/ montant du devis du candidat
- note consommation = consommation la plus basse proposée/ consommation proposée par le candidat
- note émission de CO_2 = taux le plus bas proposé/ taux proposé par le candidat.

MARCHÉS DE PRESTATIONS DE SERVICE TRANSPORT PUBLIC/BUS

Spécifications techniques

■ Les bus utilisés devront répondre au minima aux exigences de la norme Euro IV selon la directive européenne 1999/96/CE ou équivalent.

Critères de sélection des candidatures

■ Les candidats devront fournir tout mode de preuve (norme ISO 14001, EMAS ou équivalent) concernant leur capacité technique en matière environnementale.

■ Les candidats devront assurer une maintenance régulière des bus répondant à des exigences environnementales (valorisation des composants, récupération eau, gestion des déchets…).

Critères d'attribution

■ Un nombre de points supplémentaire sera alloué à tous les bus disposant de la norme EEV.

Conditions d'exécution

■ Tous les conducteurs de bus assurant le service devront au préalable avoir suivi une formation à l'éco-conduite assurée par un organisme local agréé.



RETOUR D'EXPERIENCE

objet du marché

■ Acquisition de véhicules respectueux de l'environnement et accessoires

porteur du projet

■ Groupement d'achat des communautés urbaines de Lyon, Bordeaux, Creusot Montceau, Lille, Nancy et Strasbourg

■ **Coordonnateur du Groupement : Communauté urbaine de Lyon**
Patrick Malfait
Directeur des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
Grand Lyon

date du marché

■ 2008

documents annexes (à télécharger) sur le site :
www.ddrhonealpesraee.org

■ RC
■ Consultation de l'annonce

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE CONSULTATION
Acquisition de véhicules respectueux de l'environnement et accessoires

■ Article 8 : Présentation des offres

4) Un mémoire permettant d'apprécier le niveau de réponse aux objectifs suivants :

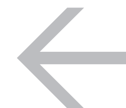
4-1 Préciser les caractéristiques en matière d'émission de polluants :

- des émission de CO_2 exprimées en g/km ;
- des émissions de particules exprimées en mg/km ;
- des émissions de NO_x exprimées en mg/km.

4-2 Décrire et chiffrer l'impact environnemental lors de sa mise hors service de déchets (pourcentage de la masse de déchets non recyclables).

4-3 Détailler les performances dynamiques du véhicule proposé en précisant les conditions dans lesquelles ont été effectuées les mesures, et si les résultats sont à considérer comme des données « constructeur » ou ont été certifiées par un organisme habilité en le mentionnant.





4-4 Évaluer le niveau de confort habitacle et équipements :
Ce niveau de confort sera évalué lors de l'essai des véhicules qui sera organisé dans les conditions prévues à l'article 7 du présent règlement de la consultation.
À cette fin, les candidats doivent fournir les coordonnées de la personne à contacter en vue de la fixation de la date et du lieu de ces essais.

4-5 Évaluer le niveau de sécurité :
La notation au crash test en valeur totale et en valeur sécurité piéton.

4-6 Détailler les mode d'approvisionnement en énergie du véhicule (durée de charge ou d'approvisionnement en énergie, conditions de stationnement,…) ainsi que les dispositifs et matériels devant être acquis pour utiliser les véhicules.
Pour les véhicules fonctionnant avec des carburants non couramment distribués (GNV, Hydrogène…), la présence d'un réseau de distribution de l'énergie dans chacune des collectivités concernées doit être précisée.
Dans le cas où la motorisation s'appuie partiellement ou totalement sur des accumulateurs, il sera fait état des contraintes liées à l'exploitation de ceux-ci (location, traitement spécifique en fin d'utilisation, contraintes particulière en cas d'accident routier, …) et des performances minimales en terme de nombre de cycles de charges, durée de vie globale, effet mémoire et temps de charge.

4-7 Chiffrer et détailler le coût (valeurs au mois de l'offre) d'utilisation du véhicule en mettant en évidence part fixe (location d'accessoires, matériels nécessaires et(ou) captifs à l'utilisation du véhicule) et part variable (consommation en fonction de l'énergie utilisée au km parcouru en cycle urbain et des maintenances spécifiques tous les x km).

Article 10 : Jugement des offres

- **Critère 1 : Performance environnementale : 50 %**
  - sous-critère 1 : Minimisation des émissions de CO_2 : 15 %
  - sous-critère 2 : Minimisation des émissions de Particules : 15 %
  - sous-critère 3 : Minimisation des émissions de NO_x : 15 %
  - sous-critère 4 : Minimisation des déchets non recyclés : 5 %.

- **Critère 2 : Valeur technique : 25 %**

- **Critère 3 : Coût global sur 3 ans : 25 %**

  Le critère coût global sera évalué en sommant :
  - le coût d'acquisition
  - le coût d'utilisation du véhicule estimé sur 3 ans et 45 000 km parcourus.



POUR ALLER PLUS LOIN

■ **Critères du label Ange Bleu concernant les véhicules et bus à faibles émissions sonores et polluantes - Low-Noise and Low-Pollutant Municipal Vehicles and Busses (anglais)**
www.blauer-engel.de/en/products_brands/search_products/produkttyp.php?id=218

■ **Critères du label Ange Bleu concernant les pneus - Automobile tyres (anglais)**
www.blauer-engel.de/en/products_brands/search_products/produkttyp.php?id=142

■ **Critères du label Cygne nordique concernant les pneus (anglais)**
www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuItemID=7056&pgr=66

■ **Critères du label NF Environnement concernant service de rénovation mécanique d'articles automobiles**
www.marque-nf.com/appli.asp?NumAppli=NF374&lang=French

■ **Site Internet de l'ADEME (page Transport)**
www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12618

■ **Cahier des charges - Diagnostic de Flotte de véhicules - ADEME**
www.ademe.fr/Midi-Pyrenees/documents/a_4/diag_flottes_vehicules.pdf

■ **Site Internet Top Ten (classement des véhicules)**
www.guide-topten.com

AUTRES EXPÉRIENCES REMARQUABLES

VILLE DE VIENNE

VILE DE VILLEURBANNE

VILLE DE CHAMBÉRY

Contact :



10, rue des archers - 69002 LYON
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org - Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :

RhôneAlpes Région





FICHE 11

→ Travaux

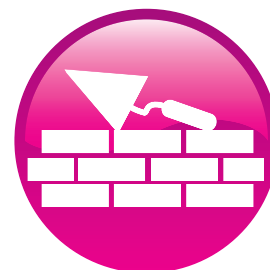
SOUS FAMILLE DE PRODUITS

PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

■ «En matière de chauffage, les autorités adjudicatrices françaises se fixent pour objectif d'utiliser ou de développer des réseaux locaux de chauffage urbain, notamment lorsque ceux-ci font appel à des sources d'énergies renouvelables» (Paragraphe 97 - PNAAPD).

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX À PRENDRE EN COMPTE POUR LE MARCHÉ

CYCLE DE VIE	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES RECOMMANDÉES
FABRICATION	■ Limiter l'utilisation de ressources naturelles ■ Limiter le recours aux substances dangereuses pour l'environnement et la santé ■ Limiter la consommation d'énergie dans le processus de fabrication	■ Privilégier des matériaux recyclés, facilement recyclables ■ Privilégier des matériaux naturels ■ Encourager l'utilisation de produits non toxiques, ne contenant pas ou peu de produits chimiques, de solvants, de dioxyde de titane, dont la teneur en pigments blancs minéraux est limitée… ■ Favoriser les produits nécessitant peu de ressources énergétiques dans leur processus de fabrication
USAGE	■ Limiter la consommation d'énergie en fonctionnement ■ Préserver l'environnement	■ Favoriser les produits économes en énergie ■ Favoriser les produits ne générant pas d'émanations susceptibles de polluer l'air intérieur, l'eau, les sols… ■ S'assurer du savoir-faire du candidat en matière de protection de l'environnement (normes environnementales, capacités techniques, certificats de qualité…) ■ Favoriser le matériel solide et réutilisable
FIN DE VIE	■ Réduire la quantité des déchets ■ Assurer une gestion adaptée des déchets	■ Limiter les emballages ■ Favoriser la filière de reprise fournisseurs



LISTE DES PRODUITS CONCERNÉS

MATÉRIAUX DE MAÇONNERIE

MOBILIER URBAIN

PEINTURE

BOIS

QUINCAILLERIE…



ÉCOLABELS SPÉCIFIQUES AUX PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Reportez-vous à la version téléchargeable sur le site de RAEE pour avoir plus d'informations sur chaque label en cliquant directement sur chaque logo ci-dessous.

PEINTURE ET VERNIS D'INTÉRIEUR REVÊTEMENTS SOL EN DUR (DALLES, CÉRAMIQUES…)	COLLES POUR REVÊTEMENTS SOL NF206 PEINTURE, VERNIS ET PRODUITS CONNEXES NF130	PEINTURE RAL-UZ 102 PANNEAUX SOLAIRES RAL-UZ 73	POMPES À CHALEUR	MATÉRIAUX EN BOIS	
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32002D0741:FR:HTML	www.marque-nf.com/appli.asp?NumAppli=NF391&lang=French	www.blauer-engel.de/en/products_brands/search_products/produkttyp.php?id=224	www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuItemID=7056&pgr=14	www.fsc-france.org/DL/FSC-P&C.pdf	www.pefc-france.org/Telecharg-pefc/PLAQUETTE-CoC.pdf

- L'écolabel **européen** garantit une réduction des émissions et déchets dangereux, une absence de substances dangereuses pour l'environnement et la santé et un mode d'emploi à disposition des utilisateurs.
- L'écolabel **NF environnement** certifie une limitation des impacts sur l'environnement et une certaine performance des produits.
- L'écolabel **Ange Bleu** a des critères restrictifs au niveau des composants et des substances des peintures. Concernant les panneaux solaires, il exige des critères sur la longévité, la garantie, la sécurité d'usage et les composants des panneaux solaires.
- L'écolabel **Cygne nordique** exige principalement des garanties environnementales quant aux conditions de fabrication, aux composants et matériaux des pompes à chaleur et à leurs rendements.
- Les labels **FSC** et **PEFC** garantissent des fibres vierges provenant de forêts gérées durablement.

ACHATS DE MATÉRIELS / FOURNITURES DE TRAVAUX RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Spécifications techniques

- Les candidats devront proposer :
  - des peintures, vernis répondant aux exigences de l'écolabel européen, de la marque NF Environnement, du label allemand Ange Bleu ou équivalent
  - des colles répondant aux exigences de la marque NF Environnement ou équivalent.

Le taux d'émission de C.O.V (Composés Organiques Volatils) des peintures devra être inférieur à 1 g/l. Les produits contenant plus de 5 % de solvant organique, les produits comportant des éthers toxiques dérivés de l'éthyléne de glycol, les pigments à base de métaux lourds (plomb, cadmium, chrome) sont interdits. Les bois fournis devront répondre aux exigences du label FSC, PEFC ou équivalent.

Critères de sélection des candidatures

- Il peut être demandé aux candidats de rendre un mémoire de leur choix dans lequel sera mentionné les mesures prises par l'entreprise en matière de protection de l'environnement et d'insertion sociale.

Critères d'attribution

- Le maximum de points pourra être attribué aux offres sans solvant organique, le minimum de points sera affecté à une offre contenant au + 5 % de solvants.

Conditions d'exécution

- Les produits devront être emballés par plusieurs pièces afin d'éviter les conditionnements individuels. Les emballages devront être recyclables.



RETOUR D'EXPERIENCE

objet du marché	■ Approvisionnement en fournitures électriques
porteur du projet	■ Commune de Meylan
date du marché	■ 2007 - 2008
documents annexes (à télécharger) sur le site : **www.ddrhonealpesraee.org**	■ CCTP ■ AAPC

EXTRAIT DU CCTP DE LA COMMUNE DE MEYLAN
Approvisionnement en fournitures électriques

■ Article II.1 - Qualité des fournitures

Les fournitures doivent être conformes aux stipulations du marché, aux prescriptions des normes européennes homologuées ou aux spécifications techniques établies par les groupes permanents d'étude des marchés, les normes ou spécifications techniques applicables et en vigueur.
Pour chaque lot, l'offre comporte un catalogue restreint (bordereau des prix unitaires) qui représente la gamme des fournitures utilisées par la collectivité et un catalogue complet de fournitures qui représente l'ensemble des fournitures disponibles chez le fournisseur et pour lesquelles la collectivité n'aura que des besoins ponctuels, spécifiques et marginaux.

■ **Descriptif des fournitures :**
- Divers petites fournitures électriques
- Fils et câbles
- Lampes fluos
- Lampes bâtiments
- Divers fournitures bâtiments
- Divers fournitures pour éclairage public
- Divers fournitures pour feux tricolores

Le prestataire devra privilégier l'aspect environnemental tel que le recyclage et la basse consommation (voir l'écolabel) sans pour autant remettre en cause l'homogénéité du parc de la ville de Meylan. Le prestataire devra décrire sa démarche lors de la remise de son offre.

■ Article IV - Suivi des consommations

Le ou les fournisseurs devront désigner en début d'exécution du marché un correspondant qui sera en mesure, à tout moment, d'apporter des précisions ou des informations de quelque nature que ce soit sur l'objet du présent marché. Le ou les fournisseurs transmettront le nom et le numéro de téléphone du correspondant désigné au gestionnaire responsable des achats.
Le ou les fournisseurs transmettront à l'acheteur sur support informatique un relevé trimestriel des consommations faisant apparaître les services consommateurs, les produits, les quantités et les prix.

■ **Critères d'attribution :**
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée par lot en fonction des critères suivants :
- **Qualité de la fourniture** (homogénéité des installations et aspect environnemental)* : 70 points
- **Prix :** 30 points

** Le prestataire détaillera sa démarche environnementale (tel que le recyclage et la basse consommation) dans son offre.*



OBJECTIF PNAAPD

« Dans le domaine du bois, le plan d'action en faveur des forêts tropicales adopté par le gouvernement le 7 avril 2004 prévoit que tous les achats publics de bois tropicaux proviendront d'ici 2010 de forêts gérées de façon durable » (Paragraphe 27.1 - PNAAPD).

LE BOIS

Le bois et ses produits dérivés sont une thématique centrale au sein de la commande publique durable. Ils concernent de manière directe ou indirecte de nombreux marchés publics.
Le réseau Rhônalpin Commande Publique et Développement Durable a entamé en 2005 une réflexion sur la thématique du bois et a souhaité réfléchir à la problématique du bois dans tous ses usages en travaillant en étroite collaboration avec les professionnels de la filière. Ce travail a aboutit à une **délibération cadre** pour la promotion du bois (en téléchargement sur le site de RAEE - commande publique).

■ **Documents en libre téléchargement sur le site de RAEE (www.ddrhonealpesraee.org) :**

- Charte région Rhône-Alpes
- Notice d'information sur les outils permettant de promouvoir la gestion durable des forêts dans les marchés publics de bois et produits dérivés (GPEM/DDEN) 2005
- Guide de l'achat public éco-responsable - Le bois, matériau de construction (GEM/DDEN)
- Acheter mais protéger - Guide du consommateur de bois (Les Amis de la Terre)

POUR ALLER PLUS LOIN

■ **Critères de l'écolabel européen pour les peintures et vernis d'intérieur (français)**
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:173:0029:0030:FR:PDF

■ **Critère de l'écolabel européen pour les revêtements de sol en dur**
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2002:094:0013:0027:FR:PDF

■ **Critères du label NF environnement pour les peintures, vernis et produits connexes (français)**
www.marque-nf.com/appli.asp?NumAppli=NF130&lang=French

■ **Critères du label NF Environnement concernant les colles pour revêtements de sols**
www.marque-nf.com/appli.asp?NumAppli=NF206&lang=French

■ **Critères du label Ange Bleu pour les peintures - Wall paints (anglais)**
www.blauer-engel.de/en/products_brands/search_products/produkttyp.php?id=224

■ **Critères du label Cygne nordique pour les pompes à chaleur - Heat pumps (anglais)**
www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuItemID=7056&pgr=59

■ **Critères du label Ange Bleu pour les panneaux solaires - Solar collectors (anglais)**
www.svanen.nu/Default.aspx?tabName=CriteriaDetailEng&menuItemID=7056&pgr=59

■ **Guide de l'achat public éco-responsable**
L'efficacité énergétique dans les marchés d'exploitation de chauffage et de climatisation pour le parc immobilier existant GPEM/DDEN (2006) (français)
www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/06-008.pdf

Contact :



10, rue des archers - 69002 LYON
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org - Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :

RhôneAlpes Région



